



Revue de Presse Groupe ACPPA

Edition spéciale campagne de
vaccination

Décembre 2020 à janvier 2021



Sommaire Presse Ecrite

- 24 décembre 2020 : France INFO – EHPAD Péan (page 2)
- 31 décembre 2020 : LE FIGARO – EHPAD Péan (page 4)
- 7 janvier 2021 : Nice Matin – Stratégie de vaccination EHPAD
- 8 janvier 2021 : GERONTONEWS - Stratégie de vaccination EHPAD (page 1-3)
- 08 Janvier : La Montagne – EHPAD La Charité (page 1-3)
- 08 Janvier : RJFM – EHPAD LA Charité (page 1-2)
- 14 janvier : EUROPE 1 – EHPAD Péan (page 1)
- 15 janvier : RA Santé – EHPAD en région Aura Groupe ACPPA

Retombées Presse Audiovisuelle

- 07 janvier 2021 : Intervention vidéo Conférence presse de Presse Premier Ministre
– Intervention de Romy LASSERRE Directrice EHPAD ACPPA :

A visionner via le lien suivant : <https://youtu.be/4Enkxgr3aA>

- 12 janvier 2021 : Interview radio Journal RJFM
– Témoignage de Fabien MOMPIED Directeur EHPAD ACPPA :

A écouter via le lien suivant : https://youtu.be/KAot-jLN_NA

- 13 janvier 2021 : Interview radio Journal EUROPE 1
- Témoignage de Romy LASSERRE Directrice EHPAD ACPPA :

A écouter via le lien suivant : https://youtu.be/gJL676Ame_E

Vaccination contre le Covid-19 : entre gestion logistique et recueil des consentements, les EHPAD s'organisent

Quelques établissements vont pouvoir commencer la vaccination des personnes âgées à risques à partir de dimanche.

Article rédigé par

[Etienne Monin](#) - [franceinfo](#)



Un flacon de vaccin Pfizer-BioNTech contre le coronavirus, le 22 décembre 2020, à Haxby, au Royaume-Uni. (LINDSEY PARNABY / AFP)

"Le monsieur me demande si on en a parlé avec toi de la vaccination [contre le Covid-19], quelle sera ta position ?" Bernard Dupain est venu de Grenoble en Isère pour voir sa mère Madeleine, 95 ans, résidente d'un Ehpad dans le 13^e arrondissement de Paris. Malgré son âge avancé, Madeleine a toute sa tête et les idées claires sur la vaccination : "Ma position c'est que je ne suis pas du tout contre. J'appartiens à une famille de médecin", répond-elle.

Je n'y suis pas du tout opposée.

La Haute Autorité de santé (HAS) a donné son accord, jeudi 24 décembre, pour l'utilisation du vaccin contre le Covid-19 des laboratoires Pfizer et BioNTech, donnant ainsi le coup d'envoi de la campagne de vaccination en France.

Quelques établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes devraient donc pouvoir commencer à vacciner dès dimanche les personnes âgées à risques. Dans les autres établissements, la préparation est en cours.

L'Ehpad Péan accueille 94 personnes. Il se prépare depuis maintenant trois semaines à cette étape de la vaccination. Il était candidat pour tester la logistique dès dimanche. Sa directrice, Romy Lasserre-Saint-Maurice, a déjà recueilli une quinzaine de consentements. C'est une étape obligatoire et délicate. La moitié des résidents ici sont placés sous tutelle ou habilitation familiale. *"Le premier aspect c'est de savoir si la personne s'est toujours opposée aux vaccins. Puis ensuite, on s'adresse à la personne de confiance ou au tuteur, ou éventuellement au conseil de famille"*, explique la responsable de l'établissement.

L'idée, c'est qu'on soit le plus proche de ce qu'aurait souhaité la personne si elle n'est pas en capacité de le dire elle-même.

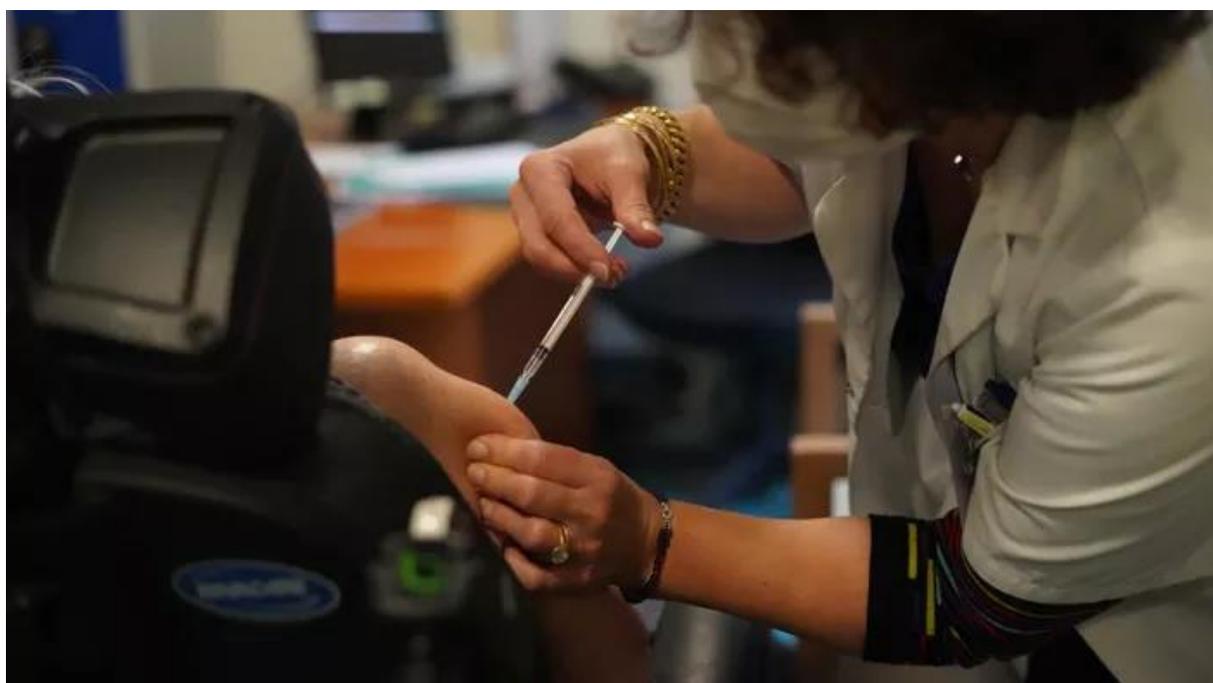
L'autre étape sensible, c'est la gestion du vaccin, un frigo dans l'infirmierie a été préparée. Mais il faut anticiper sur les effectifs et sur les personnes à vacciner. Dès que le vaccin arrive, le temps est compté, explique la cadre de santé de l'établissement, Badra Hamadi : *"Ce vaccin, une fois qu'il sera reçu, devra être conservé au réfrigérateur maximum quatre à cinq jours. Pour chaque flacon, il y aura cinq doses. L'injection devra être réalisée au maximum dans les deux heures"*, précise-t-elle.

"Nous avons déjà réfléchi à une organisation concentrée, poursuit Badra Hamadi. Nous aurons à réaliser cette administration de manière très rapprochée." L'établissement envisage de concentrer les injections sur deux jours. La vaccination se fait sous la supervision d'un médecin. Neuf résidents sont morts pendant la première vague du virus. Mais il n'y a plus de cas dans cet Ehpad depuis avril 2020.

Dans un EHPAD parisien, le consentement au cœur des premières vaccinations

REPORTAGE. La campagne de vaccination contre le Covid-19 poursuit sa route dans les EHPAD. Doucement, certes, car l'enjeu est de ne « *brusquer personne* ».

Par Coline Renault



L'établissement fait partie de la phase pilote de vaccination et a commencé les injections cette semaine. *Coline Renault*

Avant de sortir la seringue, la docteure Bayle doit expliquer. Et réexpliquer.

« - Bonjour Jacqueline. C'est pour le vaccin. Vous vous souvenez, on en a parlé hier. Je viens d'avoir votre fils au téléphone, vous en avez discuté ensemble, il est d'accord.

-Non, je ne m'en souviens pas.

- Mais si, vous savez. Il y a cette maladie, le coronavirus. Les scientifiques ont trouvé un vaccin, vous êtes une des premières à pouvoir en bénéficier.

-C'est joliment dit. Dites-moi, je suis un cobaye en fait ?

- Non Madame, le vaccin a été testé sur 45 000 personnes depuis plusieurs mois. C'est beaucoup, vous savez. 1 million de personnes ont déjà été vaccinées, aux États-Unis, au Royaume-Uni...

- Bon d'accord, je vous suis. À une seule condition : je veux une coupe de champagne après ! »

Marché conclu. C'est un bon deal : la seringue s'enfonce dans l'épaule gauche de Jacqueline C. et les bulles sont mises au frais. La résidente de 91 onze ans est la 19^{ème} des 20 personnes

vaccinées cette semaine à l’EHPAD associatif ACPPA Péan, dans le 13ème arrondissement de Paris. Alors que l’établissement a été sélectionné pour la phase pilote de la campagne de vaccination contre le Covid-19 en France, Jacqueline C a décroché son ticket pour faire partie des rares 200 Français qui auront reçu la piqûre avant la fin de l’année 2020. Les railleries de ceux qui déplorent la lenteur du processus dans l’Hexagone exaspèrent Romy Lasserre, la directrice de l’établissement. « *On aurait pu en faire plus. Mais nous voulions respecter une certaine éthique. Laisser les choses se faire sans brusquer les gens. Si on allait plus vite, on nous reprocherait de ne pas être dans le respect des personnes. C’est un nouveau vaccin, il ne faut pas bâcler les choses* », tempête la directrice. Depuis lundi, l’établissement vaccine doucement, mais sereinement, résident après résident. Il faut tourner la page d’une année douloureuse : le coronavirus est entré au mois de mars dans l’EHPAD, pour n’en sortir que deux mois plus tard, contaminant au passage 31 des 94 personnes âgées. Neuf sont décédées.

Prendre le temps de recueillir le consentement

En coulisse, c’est pourtant un branle-bas de combat qui s’organise pour mettre en place, en l’espace de quelques jours coincés entre Noël et le jour de l’an, une campagne de vaccination à la logistique compliquée. Les doses du nouveau vaccin sont précieuses et le protocole ne laisse guère aux résidents le luxe de choisir au dernier moment : les doses ont quitté le super-congélateur de l’AP-HP ce matin à 7h45. Heure précise, puisqu’elles ont 5 jours pour être administrées. Avant d’être injectée, ces doses, qui permettent de vacciner cinq personnes chacune, doivent être conditionnées au dernier moment dans des seringues par des infirmières formées. « *On est loin du vaccin pour la grippe, où on reçoit des doses individuelles prêtes à l’usage. C’est tout une organisation logistique. Nous avons préféré être prudents en ne commandant des doses que pour ceux dont on était absolument sûrs du consentement* », explique Romy Lasserre.

Il y a deux semaines encore, « *personne ne savait rien* » de ce vaccin, rappelle la gériatre de l’établissement, Catherine Bayle. Les informations détaillées sur celui-ci sont tombées quelques heures avant le réveillon de Noël, avec le feu vert de la Haute Autorité de Santé. « *En tant que médecin, les éléments de l’étude scientifique m’ont paru très rassurants. 45.000 personnes testées, et 95 % d’efficacité, c’est beaucoup* », affirme Catherine Bayle. Mais reste à obtenir l’accord des résidents, et à s’assurer de ce fameux «consentement éclairé » pour le moins problématique chez des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs. « *Depuis le printemps, on est sur le pont. Mais cette semaine c’était particulièrement rock’n’roll* », raconte Romy Lasserre. En une semaine, les personnels de l’EHPAD ont dû contacter toutes les familles et s’entretenir avec tous les résidents. Pour parfois tout recommencer dès le lendemain, quand, à l’image de Jacqueline C., le sujet de ce vaccin plutôt flou se perd dans neuf décennies de souvenirs quelques heures après l’entretien.

« Rendre le vaccin obligatoire aurait été très mal vécu par tout le monde »

Romy Lasserre, directrice

« *Pas de rougeur, pas d'œdème... Je m'en tire très bien !* », conclut en connaisseuse Madame Noël, vaccinée du matin, en observant le pansement sur son bras droit. Elle n'a pas hésité : son fils, anesthésiste, « était pour ». De toutes façons, madame Noël, qui a beaucoup voyagé dans sa vie, en a vu d'autres : « *Le vaccin contre la typhoïde, celui contre la fièvre jaune... Et je peux vous dire que ce dernier fait plus mal que celui contre le corona-machin* », fanfaronne la résidente. « *Il y aura peut-être des effets secondaires* . Avec un peu de chance, ils me feront rajeunir », plaisante Madame Noël, à qui, en ce 31 décembre, la piqûre n'a pas fait perdre le nord : « *Dites-moi, je vais bien avoir le droit au champagne moi aussi ?* »

Mais tous ne sont pas aussi déterminés. « *On prend la décision en concertation avec les familles. C'est toujours compliqué lorsque les résidents sont à la limite de la lucidité. Si une personne refuse, quand bien même elle n'est pas en mesure de comprendre, je ne la force pas. Je donne les informations, mais je ne négocie pas* », explique la docteure Catherine Bayle. Une prise de décision chronophage et parfois complexe. « *Rendre le vaccin obligatoire aurait été très mal vécu par tout le monde. Mais juridiquement, cette question du consentement pose question. Que doit-on faire si une famille tuteur refuse, mais que la résidente souhaite absolument se faire vacciner ? On ne va pas prendre de décision collégiale au cas par cas, ou aller au tribunal à chaque fois* », s'interroge la directrice.

Madame Noël, habile négociatrice, a obtenu du champagne après la vaccination. *Coline Renault*

Convaincre les personnels soignants

Prochaine étape le 18 janvier pour une nouvelle campagne de vaccination, quand les vaccinés du premier jour recevront quant à eux la deuxième injection. Les personnels à risque et âgés de plus de 50 ans pourront également se faire piquer... Pour ceux qui le souhaitent : d'après un sondage de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne solidaire (Fehap), seul 19% des personnels des EHPAD ont l'intention de se faire vacciner. Les débats au sein des équipes s'annoncent houleux : « *Un stress en plus* », soupire Romy Lasserre, qui elle sera sur la liste des vaccinés.

Dans le réfectoire, la directrice salue Madame G., qui, après le déjeuner, sera la dernière vaccinée de l'année: « *Vous êtes prête, Madame G. ?* » « *Prête, archi-prête, archi-convaincue !* », répond la résidente aux cheveux blancs. « *Tout, plutôt qu'attraper le coronavirus !* » Chose promise, chose due : à la table d'à côté, Madame Noël, l'habile négociatrice, lève sa coupe de champagne, « *au vaccin, et à la nouvelle année !* »



Comment un Ehpad se prépare à la vaccination ?

Romy Lasserre Saint-Maurice, directrice d'Ehpad à Paris prend la parole pour expliquer comment cela se passe dans son établissement. Selon elle, la vaccination "*est un espoir pour tous*" d'où la mise en place d'une organisation spécifique.

Les médecins traitants réalisent les visites pré-vaccinales, recueillent les consentements, dans une première phase. "*Nous y consacrons tout le temps nécessaire (...) selon le principe du libre-choix*", dit-elle.

Et d'expliquer que de nombreuses familles se questionnent. Les résidents qui le souhaitent, sont vaccinés au nombre de cinq et sous surveillance durant une trentaine de minutes avec une surveillance renforcée durant 48h.

Les résidents vaccinés "*se portent parfaitement bien (...) Ils sont nos meilleurs ambassadeurs*" de cette campagne vaccinale, dit-elle.

Vaccination anti-Covid: une directrice d'Ehpad témoigne aux côtés des ministres



Romy Lasserre le 7 janvier 2021 au point presse gouvernemental sur le Covid-19. Photo: capture d'écran BFMTV

Aux côtés de Jean Castex et d'Olivier Véran, Romy Lasserre, qui dirige un Ehpad associatif à Paris, a présenté lors du point presse gouvernemental du 7 janvier le déploiement de la vaccination dans sa structure. L'occasion de souligner la dimension "essentielle" des échanges avec les résidents et les familles afin d'"évacuer les inquiétudes".

Pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, une directrice d'Ehpad est intervenue au cours d'un point presse gouvernemental, en l'occurrence celui du 7 janvier, en présence du premier ministre et du ministre des solidarités et de la santé.

Une façon pour le gouvernement de répondre aux critiques émises concernant le retard à l'allumage de la campagne vaccinale: "la Haute autorité de santé nous a demandé de démarrer par les personnes en Ehpad et en unité de soins de longue durée, car ce sont elles qui ont payé le plus lourd tribut à la crise [...] même si cela est plus lent et plus difficile [...] et que cela ne permet pas immédiatement de faire du chiffre, il est indispensable de le faire", a introduit Jean Castex.

"Ce choix des Ehpad explique très largement le démarrage très progressif des premiers jours", a poursuivi le premier ministre. "Chacun peut en effet entendre qu'on ne recueille pas le consentement d'une personne de 90 ans atteinte de la maladie d'Alzheimer comme

on le ferait pour un jeune de 20 ans", a-t-il dit, précisant que "ce sont les directeurs d'Ehpad, les professionnels de santé, les associations de patients, qui nous ont demandé de leur laisser le temps d'organiser cela".

Il a rappelé que les vaccinations, qui ont démarré le 27 décembre en établissement, "[s'accéléreront comme prévu dans les prochains jours](#), jusqu'à fin janvier-début février", avant de laisser la place à Romy Lasserre, [directrice de l'Ehpad associatif Péan](#), géré par le groupe ACPPA, et qui accueille 94 résidents à Paris.

Un Ehpad fortement touché par la 1re vague, avec "un tiers des résidents atteints, 9 décédés et 23 collaborateurs affectés", a-t-elle indiqué.

Soulignant "l'espoir" représenté par le vaccin, Romy Lasserre a souligné que l'Ehpad a établi "des liens et des communications régulières avec les résidents, les familles et les représentants légaux" afin de recenser "les 20 premiers volontaires" pour se faire vacciner.

Dans [cet établissement pilote](#), ils ont été vaccinés "le 30 décembre" a-t-elle précisé.

"En lien avec notre médecin coordonnateur, les médecins traitants se sont mobilisés pour réaliser les visites prévacinales, recueillir les consentements et lorsque nécessaire, prendre l'avis des proches et des représentants légaux."

Tout comme [d'autres confrères](#), cette directrice a notamment souligné que cette "première phase d'échange et d'information" était "essentielle" pour aboutir à un "climat de confiance et de sérénité", et ainsi "évacuer les inquiétudes" et "lever les doutes".

"Une de nos résidentes était totalement réfractaire à la vaccination et elle s'y rallie après un cheminement au cours duquel elle a pu poser toutes les questions nécessaires à une prise de décision éclairée. Elle a également pu [échanger] avec sa famille", a fait valoir Romy Lasserre, ajoutant que "beaucoup de familles nous contactent spontanément pour mieux s'informer et nous faire part de leurs souhaits".

"En lien avec l'agence régionale de santé et l'AP-HP, l'acheminement des doses sera organisé avec la coopération de notre pharmacie d'officine de ville", a-t-elle continué.

La prochaine session de vaccination dans cet Ehpad est prévue le 18 janvier avec 30 résidents et "des collaborateurs de plus en plus nombreux".

45.000 personnes vaccinées "au cours des cinq derniers jours"

Jean Castex a rappelé que la France serait "en capacité de vacciner" d'ici à début février "au moins un million de personnes" -soit un nombre équivalent, au prorata, à celui des autres pays européens.

Pour répondre à la demande du président de la République, formulée à l'occasion de ses vœux à la Nation le 31 décembre, d'aller "encore plus vite", le premier ministre a annoncé que les personnes de 75 ans et plus vivant à domicile, ciblées dans la deuxième phase de la campagne vaccinale, pourraient se faire vacciner non pas à partir de février tel qu'initialement prévu, mais dès le 18 janvier.

Il a par ailleurs pointé que plus de 45.000 personnes avaient été vaccinées "au cours des cinq derniers jours" et a notamment rappelé que les professionnels de santé et les aides à domicile de plus de 50 ans [pouvaient également, depuis le 4 janvier, se faire vacciner](#).

Il a en outre rappelé qu'un centre de vaccination par département était d'ores et déjà ouvert, soit 100 sur le territoire, et que ce nombre devait passer à 300 dès le 11 janvier et à 600 d'ici la fin janvier.

Les directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) et les préfets de région sont "garants du déploiement de la stratégie vaccinale", a exposé Jean Castex, ajoutant que les préfets départementaux seraient les "patrons", les pilotes des opérations logistiques de vaccination, avec l'appui des délégués territoriaux des ARS.

Ce travail sera fait avec les élus locaux, maires et présidents d'agglomérations, et "les organisations retenues pourront varier selon les départements et territoires".

Estimant que les démarches "pour les populations moins fragiles" avaient été simplifiées par rapport à celles édictées en décembre -alors qu'on avait encore "peu de recul"- pour "les personnes très vulnérables en Ehpad", Jean Castex a laissé son ministre de la santé les détailler.

L'injection de la deuxième dose possible jusqu'à 6 semaines

Olivier Véran a expliqué que les personnes de 75 ans et plus pourraient, "dès la semaine prochaine", prendre rendez-vous pour se faire vacciner, soit par téléphone (le numéro sera "communiqué prochainement"), soit sur le site internet santé.fr. Ces plateformes seront ouvertes le 14 janvier.

Concrètement, les personnes concernées seront libres de consulter un médecin au préalable mais sans que ce soit obligatoire, elles s'inscriront par téléphone ou sur internet et réserveront un créneau de rendez-vous.

Lors de la vaccination, elles devront d'abord répondre à des questions concernant notamment leurs antécédents éventuels de Covid-19, de vaccination antigrippale, d'allergies ou de traitements particuliers. A l'issue de l'injection, elles seront surveillées pendant 15 minutes. Elles devront enfin répéter cette procédure dans les semaines qui suivent pour recevoir une deuxième dose.

Olivier Véran a à ce titre annoncé que "les autorités sanitaires françaises" venaient de valider la possibilité de différer l'injection de la deuxième dose jusqu'à 6 semaines, au lieu des 3 semaines initialement prévues. "Cela nous permet de disposer de davantage de doses disponibles tout de suite."

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a en effet publié, de façon concomitante au point presse, un avis concernant la seconde dose du vaccin Comirnaty* de Pfizer/BioNTech.

Le délai d'administration de cette deuxième dose peut ainsi "être envisagé entre 21 et 42 jours au vu des circonstances actuelles spécifiques, afin d'élargir la couverture vaccinale des personnes prioritaires".

L'agence pointe néanmoins qu'il est "nécessaire de maintenir l'administration de deux doses de vaccins aux personnes vaccinées".

Olivier Véran a par ailleurs tenu à démentir certaines rumeurs laissant entendre qu'un consentement écrit serait exigé pour procéder à la vaccination et qu'un délai de cinq jours serait requis entre le consentement et la vaccination.

Les premières doses du vaccin de Moderna livrées le 11 janvier

Le ministre a insisté sur le fait que le vaccin de Pfizer/BioNtech était "sûr" et que ses effets indésirables étaient "extrêmement rares", concernant un cas pour 100.000 personnes vaccinées.

Olivier Véran a également indiqué que les premières doses du vaccin de Moderna, [qui a obtenu le 7 janvier le feu vert de la Haute autorité de santé \(HAS\)](#), seraient "livrées dès [le 11 janvier]".

Il s'agira dans un premier temps de 50.000 doses, pour un total de plus de 100.000 doses au cours du mois de janvier, suivies de 500.000 doses en février, d'1 million de doses en mars et en avril puis de 2 millions en mai et en juin.

Par ailleurs, conformément au souhait formulé le 4 janvier par sa présidente, Catherine Deroche (LR, Maine-et-Loire), la commission des affaires sociales du Sénat auditionnera Olivier Véran le 12 janvier sur la mise en oeuvre de la stratégie vaccinale.

Le ministre sera préalablement aussi auditionné par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale le même jour.

Sylvie Burnouf et Claire Béziau

Covid-19 : la campagne de vaccination a débuté à l'Ehpad de Lavault-Sainte-Anne (Allier)



Monique, 91 ans, n'a rien senti © La Montagne

L'Ehpad La Charité, à Lavault-Sainte-Anne (Allier), est l'une des premières maisons de retraite de la région Rhône-Alpes-Auvergne à avoir vacciné, ce vendredi 8 janvier, seize personnes contre le Covid-19. Monique, 91 ans, a été la première.

« J'étais professeur de sport, toujours volontaire pour aller de l'avant. Pour sortir du Covid, il faut se faire vacciner. Je n'ai rien senti, tout va bien. C'est parfait, merci à vous ».

A l'Ehpad de Lavault-Sainte-Anne, fortement touché par la pandémie avec plusieurs décès, Monique Hugon, 91 ans, a été, vendredi après-midi, la première pensionnaire à se faire vacciner.

Treize résidents et trois salariés

Les doses du vaccin Cominarty de Pfizer et BioNtech ont été réceptionnées vendredi matin dans le strict respect de la chaîne du froid. Dans l'après-midi, seize personnes ont pu bénéficier du vaccin : treize résidents et trois salariés.

Une salle dédiée a été spécialement aménagée avec des fauteuils de repos afin que les résidents se sentent en confort et en sécurité.

La vaccination des résidents éligibles et des salariés a été effectuée par une infirmière de l'établissement supervisée par le médecin coordonnateur.

« La vaccination est très importante et utile sur au moins deux plans, souligne le médecin coordonnateur, Etienne Magnière. Sur le plan collectif, elle va permettre de limiter le développement et l'alimentation de l'épidémie sur le secteur. Sur le plan personnel, elle nous permet avec une efficacité de 90 % de ne pas attraper le Covid-19, pour peu d'effets secondaires. Que des bénéfiques !

« Maintenant que nous avons le vaccin, il faut se faire vacciner en toute confiance »

ETIENNE MAGNIÈRE (médecin coordonnateur)

De son côté, Fabien Mompied, le directeur de l'Ehpad, s'est félicité d'avoir été retenu comme site pilote par l'Agence régionale de santé. « Cette vaccination sécurise les résidents, les familles et les salariés. Elle va permettre à nos résidents de retrouver bientôt une liberté tant désirée maintenant et la joie de partager des moments festifs. Nous saisissons avec enthousiasme et confiance la chance qui nous est offerte de pouvoir sortir de cette situation de pandémie que nous subissons depuis bientôt un an ».

L'établissement sera progressivement alimenté en vaccins tout au long de cette première phase de la campagne, le vaccin nécessitant l'administration d'une deuxième dose vingt-et-un jours après la première injection.

Protocole. Conformément au protocole gouvernemental, une consultation médicale pré-vaccinale a été organisée au préalable pour chacun des résidents de l'Ehpad en présence de leur médecin traitant, qui s'est assuré de leur état de santé, de l'absence de contre-indications et du recueil de leur consentement. Une information a également été réalisée auprès des familles, des résidents et un conseil de vie sociale s'est tenu début janvier en présence des représentants des familles, afin de présenter en détail le calendrier et les modalités à venir pour les autres résidents.

Gestionnaire. L'Ehpad La Charité est géré par le groupe lyonnais Accueil et confort pour les personnes âgées (ACPPA). Un gestionnaire associatif à but non lucratif, dont le cœur de métier est l'accompagnement des personnes âgées, avec notamment 42 Ehpad sur le territoire national, et une forte concentration en Auvergne-Rhône-Alpes. Présidé par le docteur Paul-Henri Chapuy, le groupe emploie plus de 2.700 salariés à l'échelle nationale et accompagne au quotidien plus de 6.500 personnes âgées en établissement et à domicile.

Fabrice Redon

LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE COVID-19 A DÉBUTÉ À L'EHPAD DE LAVAUT SAINTE-ANNE

Ils ont été les premiers. Treize résidents et trois salariés de l'EHPAD La Charité à Lavault Sainte-Anne ont reçu **la première dose de vaccin contre le Covid-19**, ce vendredi après-midi. Ils sont les premiers vaccinés dans le bassin montluçonnais.

"**Je n'ai rien senti, tout va bien!**". Monique, 91 ans, a été l'une des premières à recevoir la piqûre. "J'étais professeure de sport, toujours volontaire pour aller de l'avant. Pour sortir du Covid, il faut se faire vacciner", analyse la nonagénaire. Comme Monique, les quinze autres personnes concernées avaient auparavant bénéficié d'une consultation médicale pré-vaccinale chargée de vérifier leur état de santé et l'absence de contre-indications. **Elles avaient consenti à recevoir le produit.** Il leur a été administré par l'infirmière de l'établissement, le tout supervisé par le médecin coordinateur.

"On peut dire que c'est un moment historique. En tout cas, **on est pionniers à Montluçon**", se réjouit le directeur de l'établissement Fabien Mompied.

La suite? "On aura un gros volume de résidents à vacciner courant février", détaille le directeur. Les résidents qui avaient été atteints par le Covid n'étaient pas éligibles à cette première vague de vaccination. Certains consentements n'avaient pas encore été obtenus. Trois résidents ont par ailleurs refusé de se faire vacciner. L'EHPAD La Charité accueille un total de 83 résidents.

Vaccination dans les Ehpad : "Ça n'aurait pas pu aller plus vite qu'aujourd'hui"

[Julien Ricotta](#)



© AFP La campagne de vaccination s'est accélérée ces derniers jours, notamment dans les Ehpad. Romy Lasserre Saint-Maurice, directrice d'un Ehpad à Paris, a assuré sur Europe 1 qu'il aurait été difficile "d'aller plus vite qu'aujourd'hui", mettant en avant un nécessaire temps d'explication du processus aux résidents et à leurs familles.

Après des débuts chaotiques, [la campagne de vaccination](#) passe la vitesse supérieure. Près de 190.000 personnes ont été vaccinées en France, selon le dernier bilan fourni mardi soir par les autorités sanitaires. [Dans les Ehpad](#) notamment, le processus se met doucement mais sûrement en marche. Romy Lasserre Saint-Maurice, directrice d'un établissement à Paris, a fait le point et démenti toute lenteur, mercredi midi sur Europe 1.

>> **EN DIRECT** - [Coronavirus : suivez l'évolution de la situation mercredi 13 janvier](#)

"Je pense que dans beaucoup d'Ehpad ça n'aurait pas pu aller plus vite qu'aujourd'hui. La Haute autorité de santé a donné l'autorisation le 23 décembre, nous sommes le 12 janvier. Il y a un temps nécessaire pour expliquer comment la vaccination va se passer, on a fait des réunions en visioconférence pour prendre le temps avec les familles", a témoigné la directrice de l'Ehpad ACPPA-PEAN, dans le 13ème arrondissement de la capitale.

"Des personnes étaient réfractaires et souhaitent aujourd'hui se faire vacciner"

20 résidents de cet Ehpad, qui en compte 94, ont d'ores et déjà été vaccinés. Une nouvelle vague de vaccination devrait avoir lieu dans les prochains jours, avec une livraison des doses prévue le 19 janvier. "On est en train de recueillir les derniers consentements. On doit intégrer aussi la personne de confiance, leur famille et éventuellement leur tuteur. 50% de nos résidents ont une mesure de protection, donc ces personnes ne peuvent décider totalement par elles-mêmes", précise Romy Lasserre Saint-Maurice.

>> [Retrouvez les entretiens de Patrick Cohen dans Europe midi en replay et en podcast ici](#)

"On a des personnes qui étaient plutôt réfractaires et qui aujourd'hui souhaitent se faire vacciner. Les choses se font petit à petit. On vise un taux de vaccination chez nos résidents de 80% et d'un maximum de notre personnel", pronostique la directrice. "50% du personnel a accepté la vaccination, 40% va consulter son médecin généraliste pour savoir si la vaccination est compatible avec leur état de santé", détaille-t-elle.

Des visites élargies ? "Ces décisions seront prises par l'État"

Romy Lasserre Saint-Maurice est également revenue sur le guide de vaccination de 45 pages envoyé aux directeurs d'Ehpad, qui a suscité les sarcasmes et les critiques d'une partie de l'opposition. Et selon elle, il n'y a aucune raison de polémiquer. "Ça répond à beaucoup de nos questions. On ne lit pas ça comme un roman, il y a un glossaire et une table des matières pour trouver les réponses à nos questions", assure-t-elle.

La directrice d'Ehpad a cependant refusé de se prononcer sur un éventuel assouplissement des règles pour les visites, s'en remettant aux décisions gouvernementales. "On a été très atteint lors de la première vague, un tiers des résidents a eu le coronavirus, et 9 en sont morts. 23 membres du personnel l'ont également contracté. On est attentif pour que le coronavirus ne rentre pas dans notre établissement. Ces décisions (d'un assouplissement pour les visites) seront prises par l'État."

Vaccination en Ehpad : une course de fond contre le virus

Par [Philippe Friehe](#)



Pour les résidents en Ehpad, la vaccination a débuté dès le 30 décembre: elle va s'intensifier dans les prochaines semaines et s'étendre jusqu'au mois de mars. Photo HCL

Les Ehpad et résidences seniors, depuis le début de l'épidémie, font partie des lieux où le virus circule le plus activement. Entre vie collective et vulnérabilité des résidents, le Covid-19 y a en effet prélevé un tribut dramatiquement lourd, privant au passage leurs occupants de leurs visites et de leurs précieux moments de vie sociale. Un constat qui illustre tout l'enjeu d'une campagne de vaccination hautement prioritaire, comme l'explique le Dr Catherine Alvan, directrice médicale du groupe ACPPA, gestionnaire de 22 établissements seniors à Lyon et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ouverte fin décembre, la [campagne de vaccination contre la Covid-19 s'est accélérée ces derniers jours en France](#). Elle concerne [en premier lieu les résidents en Ehpad, population naturellement vulnérable au virus](#), de part sa fragilité et les effets de la vie en collectivité. La mise en œuvre de cette vaccination sera longue, mais nécessaire et [salutaire](#) à long terme. Et si les réticences contre le vaccin s'avèrent moins importantes que dans le reste de la population, un important travail pédagogique préparatoire a été initié dès le mois de décembre. Pour les résidents comme pour leurs familles. Les explications du Dr Catherine Alvan, directrice médicale du groupe ACPPA, gestionnaire de plus d'une vingtaine d'établissements en Auvergne-Rhône-Alpes.

Quel a été l'impact de l'épidémie de Covid-9 sur vos établissements ?

Il fut relativement lourd, et l'est toujours. 90% de nos établissements ont été touchés. Les premiers frémissements remontent à la fin février 2020, soit près d'un an ! Ce fut une année compliquée et nous avons dû faire preuve d'agilité. Durant la première vague, nous avons appris à connaître l'épidémie, pour mieux adapter la prise en charge et l'accompagnement de nos résidents et de leurs familles. Nous avons ensuite eu à gérer le déconfinement, puis cette deuxième vague dont on ne se sort toujours pas, et dont la vie en collectivité amplifie l'impact.

Vaccination en Ehpad : "des sujets à très hauts risques"

Ce contexte justifie donc que les résidents en Ehpad fassent partie des premiers vaccinés ?

On sait que [les personnes âgées sont des sujets à très hauts risques](#). Que le taux de mortalité, très faible pour les enfants et les jeunes, monte au fur et à mesure de l'âge, jusqu'à atteindre 18 à 20% après 75 ans. La vaccination a donc pour rôle premier d'éviter les formes graves qui touchent les personnes âgées, et en particulier dans nos collectivités, où la contagiosité est plus difficile à maîtriser et où le virus circule énormément.

Les résidents en Ehpad sont-ils tous concernés par la vaccination ?

Il n'y a pas de critère d'âge, tous nos résidents sont en effet éligibles. Selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé, les seuls contre-indications concernent les patients infectieux au moment de la vaccination, ou présentant des antécédents en allergies sévères. Il est également spécifié que le bénéfice de la vaccination n'est pas certifié en cas d'infection Covid remontant à moins de trois mois. Le résident infecté en octobre peut donc se faire vacciner s'il le souhaite, mais il ne sera pas prioritaire. En résumé, dans un établissement actuellement non touché par l'épidémie, 90 à 95% des résidents sont éligibles.

Plus de 70% de résidents favorables au vaccin

Les réticences à la vaccination sont-elles nombreuses ?

Il y en a de moins en moins, comme le révèlent nos prévisionnels de commandes de doses du vaccin, pour 70 à 75% de nos résidents éligibles. Au fur et à mesure de nos phases de vaccination, les plus réticents vont réfléchir et beaucoup finiront par se faire vacciner. Dans le premier établissement où nous avons vacciné, les 30 et 31 décembre, certains résidents qui avaient refusé par peur ou manque d'informations nous ont depuis donné leur accord. Il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie.

Êtes-vous confiante quant à la réussite de la vaccination ?

Oui, je suis très confiante car il y a un effet tâche d'huile. Les Français sont toujours très réticents à tout, mais avec le temps et l'envie de sortir enfin de cette épidémie, nous allons réussir à convaincre tous ceux qui présentent un risque élevé d'être hospitalisés. Cela nous permettra d'endiguer une part importante de la gravité de la maladie et, incidemment, son impact sur les hôpitaux.

"Une heure pour vacciner six résidents"

Comment organisez-vous la vaccination dans vos Ehpad ?

Cette organisation a été anticipée depuis la mi-décembre. Nous prévoyons une intervention de un à trois jours par établissement, en fonction du nombre de patients volontaires.

Une équipe dédiée, avec un médecin et un infirmier, complète l'équipe de jour afin d'éviter une éventuelle rupture des soins courants. Les premiers retours révèlent qu'il nous faut une heure pour vacciner six résidents, dans la sécurité et le calme. On préconise dans l'idéal une salle avec six fauteuils relax et le matériel nécessaire, lorsque c'est possible. L'idée est d'éviter une vaccination en chambre, pour optimiser notamment le temps de surveillance post vaccinale recommandé pour éviter un éventuel choc anaphylactique.

La problématique du consentement, qui doit passer parfois par le tuteur du résident, a-t-elle été compliquée à gérer ?

Cette question du consentement a été réglée en amont, ce qui nous fait gagner un temps précieux. Dans 70% des cas, c'est relativement facile. Mais pour nos résidents qui, en raison de troubles cognitifs, n'en seraient pas capables, il nous a fallu informer les familles, leur apporter les informations nécessaires. Mais lorsque le résident est d'accord, il y a très peu de familles ou de tuteurs qui se prononcent contre son avis.

Comment gérez-vous la logistique d'approvisionnement du vaccin ?

Les dates ont été fixées avec les Agences Régionales de Santé. Selon le programme établi, nos pharmacies ont commandé les flacons nécessaires cinq jours à l'avance. La vaccination commence le jour de la livraison, voire le lendemain. Nous avons trois jours maximum pour vacciner les résidents. C'est la problématique du vaccin Pfizer/BioNTech, difficile à conserver. Au fur et à mesure de l'arrivée des autres vaccins, plus souples, on gagnera du temps et il sera sans doute plus facile de vacciner au fil de l'eau. En l'état, j'estime que nous devrions avoir terminé la vaccination de nos résidents mi-mars.

Les résidents "plus impatientes" que le personnel

On évoque une certaine réticence d'une partie du personnel en Ehpad: est-ce une réalité ?

L'adhésion au vaccin est très "équipe dépendante". Malgré une communication intense, il suffit parfois d'une personne réfractaire au vaccin pour démotiver une équipe. Il reste du monde à convaincre, d'autant que la moitié de nos personnels ont moins de 50 ans et, de fait, se sentent moins concernés. Mais l'exemplarité va faire des petits et la dynamique va s'enclencher. En attendant c'est un fait : nos résidents sont plus impatientes que nos personnels !

Quelles perspectives attendez-vous de cette vaccination?

Nous espérons tous revenir enfin à plus de vie dans nos établissements. Cela n'est pas pour tout de suite, d'autant que nous sommes dans le rebond post fêtes de l'épidémie. Mais nous avons l'espoir de retrouver un quotidien sans distanciation physique, de revoir les familles, de reprendre un accompagnement de soins et de vie qui ne soit pas uniquement consacré à la prévention d'une infection au Covid. Peut-être que ce sera enfin le cas, autour des mois de mai ou juin.

A SAVOIR

Le groupe associatif [ACPPA](#), dont le siège se situe à Francheville, près de Lyon, est spécialisé dans l'accompagnement de personnes âgées dépendantes, à domicile ou en établissements spécialisés. Il assure notamment la gestion de 42 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) dont 22 se situent en Auvergne-Rhône-Alpes.



Groupe ACPPA

-

Siège Social

7 Chemin du Gareizin
69340 Francheville

Tél : 04 72 16 30 70
Fax : 04 78 59 22 80
E-mail : contact@acppa.fr

www.groupe-acppa.fr

